

## Port de Casablanca

# Le préavis d'arrivée des conteneurs obligatoire dès août

● À compter du 1<sup>er</sup> août, seuls les conteneurs ayant fait l'objet de préavis d'arrivée déposés suffisamment à l'avance via PortNet pourront accéder à l'enceinte portuaire.

En matière de services portuaires, les innovations se poursuivent mais ne se ressemblent pas. Dès le 1<sup>er</sup> août, le préavis d'arrivée des conteneurs pleins destinés à l'export sera obligatoire au port de Casablanca et à partir 1<sup>er</sup> septembre pour le port d'Agadir. Seuls les conteneurs ayant fait l'objet de préavis d'arrivée déposés à l'avance via PortNet pourront accéder à l'enceinte portuaire. « Cette

nouvelle fonctionnalité vise à fluidifier et sécuriser davantage le dénouement des opérations de transit portuaire à l'export grâce à l'instauration d'un système d'annonce anticipée par les chargeurs de tous les conteneurs destinés à l'export avant leur entrée au port », souligne Mohammed Talal, président de la Commission logistique à la CGEM, qui s'exprimait mardi à l'occasion d'un séminaire de sensibilisation initié conjointement avec

l'Agence nationale des ports (ANP) et PortNet. Opérateurs économiques, transitaires, transporteurs et dirigeants d'entreprises concernés par cette nouvelle mesure ont pris part à cet événement organisé au siège de la CGEM. Pour la directrice générale de l'ANP, Nadia Laraki, l'annonce électronique via PortNet des préavis d'arrivée des conteneurs destinés à l'export répond aussi aux exigences imposées par le cadre réglementaire international, notamment le dispositif SOLAS dont le Maroc est l'un des pays signataires, et qui requiert la déclaration de la Masse brute vérifiée (VGM). « Tout en s'alignant sur cette réglementation, nous avons également facilité et simplifié les processus relatifs à la prise en charge des conteneurs destinés à l'export, et ce à travers la plateforme PortNet », ajoute Laraki. Opérationnel via PortNet depuis le 19 juin dernier, le nouveau service aura pour effet d'optimiser les chargements de navires et la gestion des terminaux. « Une fois le nouveau processus stabilisé, l'annonce du préavis d'arrivée va nous permettre de nous séparer du dépôt physique de plusieurs documents : bulletin de réception, déclaration du VGM, séquence. Cela se traduira par une optimisation des contrôles, des inspections et de la gestion des flux à l'export au niveau des ports relevant du périmètre de l'ANP », explique Jalal Benhayoun, DG de PortNet. Année après année, le guichet unique national des procédures du commerce extérieur continue à simplifier la vie aux différents acteurs de la communauté portuaire. Pas moins de 15.000 escales par an sont gérées sur PortNet de façon complètement dématérialisée, de l'annonce du navire jusqu'à l'enlèvement des marchandises. Lors du séminaire d'hier, le DG de PortNet a saisi l'occasion pour rappeler le lancement, depuis le 3 juillet, de la notification automatique de l'arrivée à l'import des marchandises. Les notifications transmises via PortNet indiquent avec précision les paramètres d'identification des marchandises et des conteneurs, la date d'arrivée, le lieu de chargement, etc. ●

PAR WADIE EL MOUDEN



Nous avons franchi, samedi 22 juillet, une nouvelle étape dans la consolidation de la performance, la résilience et la robustesse opérationnelle de notre plateforme communautaire, suite à la migration réussie vers une infrastructure de nouvelle génération installée pour la première fois en Afrique. Celle-ci a été hébergée sur deux sites situés dans deux villes distantes de plus de 100 km.

Jalal Benhayoun  
DG de PortNet



Ce processus de préavis d'arrivée des conteneurs à l'export est stratégique pour le Maroc car c'est le point de départ de tout le processus export. D'autres services sont en préparation pour compléter les processus import et export : le paiement en ligne, la gestion du fret aérien, etc. sachant que la valeur ajoutée de ces services dépendra aussi en grande partie de l'appropriation et de l'implication de la communauté des entreprises.

Nadia Laraki  
DG de l'ANP



Les services de PortNet SA sont désormais une référence mondiale. Le Maroc a fait plusieurs pas en avant, voire même dépassé certains pays avancés en matière de dématérialisation. Le commerce frontalier a gagné 39 places entre 2016 et 2017 pour se classer à la 63e position sur 190 pays selon le rapport de Doing Business 2017.

Mohammed Talal  
Président de la commission  
logistique à la CGEM